

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

Le 3 février 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 3 février 2020, à 19h, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Sont présents : madame la conseillère Lucy Gagnon ainsi que messieurs les conseillers Lee Patterson, Pierre Laplante, Ronald Myles et David Taveroff.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Richard Burcombe.

Absente; la conseillère Louise Morin

Aussi présents : le Directeur-général, M. Gilbert Arel, et le Greffier, Me Owen Falquero.

Seize (16) personnes assistent à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Ouverture de la séance – Informations générales

Sur constatation du quorum, le maire Richard Burcombe souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle et déclare l'ouverture de la séance à 19h00.

2020-02-41

1.2 Adoption/Modification de l'ordre du jour

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

2020-02-42

1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020

Le maire et les élus ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020;

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020.

ADOPTÉ

1.4 Liste détaillé des écritures de transferts budgétaires de l'année 2019 – Dépôt

La trésorière dépose la liste détaillé des écritures de transferts budgétaires de l'année 2019.

2. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Trois (3) personnes se prévalent de la première période de questions sur les sujets suivants :

- Si la Ville a des plans d'installer un système d'eau et d'égouts à la rue du Domaine Brome;
- Signaler que lors du printemps il y a de l'érosion de son terrain à la rue Domaine brome vers le lac;
- Le plan de la Ville pour le nettoyage et entretien des sentiers;
- Signaler qu'il y a des lampadaires brulés à la Pointe-Fisher;
- Demande de limiter la vitesse à 40 km/h au chemin de la pointe-Fisher.

4. ADMINISTRATION / LÉGISLATION

4.1 ADMINISTRATION

2020-02-43

4.1.1 Comptes à payer et liste des chèques émis

*Il est
Proposé par Lucy Gagnon.
Appuyé par Lee Patterson
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil approuve les listes suivantes :

- | | |
|---------------------------------|----------------------|
| • Comptes à payer : | 456 831,54 \$ |
| • Chèques émis #:20-02 et 20-03 | 659 374,66 \$ |

ADOPTÉ

4.1.2 Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses

4.1.2.1 Décomptes progressifs

2020-02-44 4.1.2.1.1 Contrat AO 2018-18 – Camion autopompe avec échelle 78’ « Quint »

ATTENDU la facture F0018174 de la compagnie Aéro-Feu Ltée au montant de 465 755,68\$, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat A) 2018-08 – Camion autopompe avec échelle de 78’ « Quint »;

*Il est
Proposé par Pierre Laplante
Appuyé par Lee Patterson
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture F0018174 au montant de 465 755,68\$, taxes incluses, à la compagnie **Aéro-Feu Ltée**, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

ADOPTÉ

2020-02-45 4.1.2.1.2 Contrat AO 2018-08 (Réfection de la rue Victoria) – Décompte progressif #11

ATTENDU la Demande de paiement #11 de la compagnie **Excavation St-Pierre Tremblay Inc.** au montant de **181 684,86\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution de contrat AO 2018-08 (Réfection de la rue Victoria);

*Il est
Proposé par David Taveroff
Appuyé par Lee Patterson
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #11 au montant de **181 684,86\$**, taxes incluses, à la compagnie **Excavation St-Pierre Tremblay Inc.**, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

ADOPTÉ

2020-02-46 4.1.2.1.3 Contrat AO 2018-16 (Surveillance de chantier chemins Mill et Fairmount) – Réception finale

ATTENDU la facture 377381 pour le paiement de la réception finale de la compagnie **FNX-Innov Inc.** au montant de **728,48 \$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution de contrat AO 2018-16 (Surveillance de chantier chemins Mill et Fairmount);

*Il est
Proposé par Ron Myles
Appuyé par Lucy Gagnon*

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise le paiement de la réception finale au montant de au montant de **728,48 \$**, taxes incluses, à la firme **FNX-Innov Inc.**, lesdits paiements étant conditionnels à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer les paiements, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

ADOPTÉ

4.1.2.2 Dépenses diverses

4.1.2.2.1 Bell Canada

2020-02-47

ATTENDU la résolution 2018-10-369, dans laquelle le Conseil a :

- i) Autorisé le directeur des Travaux publics et des services techniques à signer tout document nécessaire pour les travaux de Bell Canada dans le cadre du projet de réfection de la rue Victoria (dossier H74444);
- ii) Affecté un paiement de 69 637,61\$, taxes exclues, financé à même le règlement d'emprunt 2017-06, le tout selon l'estimation de Bell Canada en ce montant pour les travaux.

ATTENDU la facture 95479235 de Bell Canada en date du 10 novembre 2019 au montant de 120 631,38\$, taxes exclues, et le Sommaire du compte en date du 10 janvier 2020, qui ajoute 4 160,88\$ comme « Supplément de retard »;

ATTENDU QUE le Conseil constate l'écart de 50 993,77\$ (73% de majoration) entre le montant de l'estimation et le montant final facturé, et n'est pas satisfait des explications fournies par Bell Canada afin d'expliquer cet écart important;

ATTENDU QUE le Conseil ne veut pas que des frais de « supplément de retard » se multiplient pendant que la Ville et Bell Canada s'échangent sur le différend entre les parties;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise le paiement provisoire de la facture #95479235 dans le cadre du contrat de réfection de la rue Victoria au montant de 120 631,38\$, taxes exclues, le tout sous toutes réserves que de droit de la Ville de contester formellement le montant facturé;

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera financé à même le Règlement 2017-06 (Règlement

pour la réfection d'une partie de la rue Victoria) et remboursable sur une période de vingt (20) années.

ADOPTÉ

2020-02-48 4.1.2.2.2 Groupe AllaireGince

ATTENDU la résolution 2019-12-351;

ATTENDU la facture #56340 au montant de 99 841,88 \$, taxes incluses, pour l'installation du ponceau 75-2 sur le chemin Fulford;

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #56340 au montant de 99 841, 88\$, ledit paiements étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer les paiements, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera financé à même le fonds général de l'exercice financier 2019.

ADOPTÉ

4.1.3 Ententes, contrats et mandats

2020-02-49 4.1.3.1 Mandat de signature – Achat de terrain - Bondville

ATTENDU la planification stratégique 2015-2020 de la Ville et le désir du Conseil de promouvoir l'accès au lac Brome; .

ATTENDU l'opportunité pour la Ville d'acquérir dans le secteur Bondville des terrains avec accès au lac Brome et des secteurs boisés et d'en créer un parc pour usage publique;

ATTENDU l'engagement de la Fondation CARKE de financer l'acquisition de ces lots par la Ville avec un don à la Ville;

Il est

Proposé par Richard Burcombe

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote

QUE le Conseil autorise le maire, Richard Burcombe et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, à entreprendre les démarches nécessaires pour que la Ville achète les dix-huit lots suivants,

lesdits lots faisant partie du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome:

3 938 473
3 938 474
3 938 883
3 939 048
3 939 071
3 939 080
3 939 418
3 939 463
3 939 466
3 939 479
3 938 839
3 938 845
4 346 351
4 346 352
4 346 353
4 346 354
4 346 355
4 346 356

- QUE le Conseil autorise la dépense de **850 000 \$**, taxes exclues;
- QUE soit affecté au paiement de cette dépense un montant de six cent vingt-neuf mille neuf cent vingt-cinq dollars (**629 925,00 \$**) incluant la portion non remboursable de la taxe de vente du Québec, lequel montant sera financé à même un don de la Fondation CARKE;
- QUE soit affectée au paiement de cette dépense le solde du montant, soit deux cent cinquante mille dollars (**250 000,00 \$**) lequel sera financé à même un reçu de don émis par Ville de Lac-Brome au propriétaire des terrains. L'émission de ce reçu est conditionnelle à la réception d'une évaluation de la juste valeur desdits lots égale à 850 000\$ ou supérieure.
- QUE le Conseil autorise le maire, Richard Burcombe et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, de signer, pour et au nom de la Ville, toute entente ou acte notarié ou tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

4.1.4 Ressources humaines

4.1.5 Divers

4.1.5.1 Théâtre Lac-Brome

2020-02-50

ATTENDU la résolution 2020-01-29 accordant une aide financière de 85 000 \$ au Théâtre Lac-Brome pour 2020;

*Il est
Proposé par Lucy Gagnon
Appuyé par Pierre Laplante*

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE soit affecté au paiement de cette dépense le montant de 45 000\$, lequel sera financé à même le surplus libre de la Ville de Lac-Brome (compte 59-111-00-000);

ADOPTÉ

2020-02-51

4.1.5.2 58, rue Montagne

ATTENDU la lettre de Mise en demeure de la Ville en date du 2 août 2019 à monsieur Pierre Alex Bonin, propriétaire de l'immeuble sise au 58, rue Montagne;

ATTENDU les échanges entre les parties depuis l'envoi de la Mise en demeure;

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil renonce au bénéfice du temps écoulé pour la période de prescription légale déclenchée par la Mise en demeure de la Ville du 2 août 2019;

ADOPTÉ

4.2 LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS

S.O.

5. GESTION DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

5.1 Dépôt du rapport du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement

Dépôt du rapport mensuel du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement.

La conseillère Lucy Gagnon fait mention de la corvée printanière, qui aura lieu le 25 avril 2020 sur le territoire de la Ville.

5.2 Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif de l'environnement

Dépôt du procès-verbal de la réunion mensuelle du Comité consultatif d'urbanisme.

Dépôt du procès-verbal de la réunion mensuelle du Comité consultatif de l'environnement.

5.3 DEMANDES DE MODIFICATION EXTÉRIEURE – PIIA

2020-02-52 5.3.1 91, chemin Lakeside, lot 6 197 905, zone UCV-4-K15, district de Knowlton/Lakeside

ATTENDU le dépôt d'une demande d'installation d'une fenêtre;

ATTENDU la résolution 20-005 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande ;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande pour permission d'installer une fenêtre au 91, chemin Lakeside, lot 6 197 905, zone UCV-4-K15;

ADOPTÉ

2020-02-53 5.3.2 459, chemin de Knowlton, lot 4 266 006, zone UC-5-L14, district de Knowlton/Victoria

ATTENDU QU' une demande de demande de modification d'une enseigne sur poteau et d'une enseigne à plat a été déposée; .

ATTENDU la résolution 20-006 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de modifier une enseigne sur poteau et une enseigne à plat;

ADOPTÉ

5.4 DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Le conseiller David Taveroff invite toute personne désirant formuler des observations à le faire avant le vote.

2020-02-54 5.4.1 Lot 5 014 378, rue Pine, zone URA-11-K14 – District Knowlton/Victoria

ATTENDU QU' une demande de construction d'une résidence projetée à une distance de 2,5 mètres de chacune des deux lignes latérales de terrain, a été déposée;

ATTENDU l'annexe VII « Grille des normes d'implantation par zone » du règlement de zonage no 596 exige une marge latérale de 5 mètres dans la zone URA-11-K14 concernée;

ATTENDU la résolution 2020-01-19 refusant une demande visant à implanter la résidence à une distance de 2 mètres de chacune des deux lignes latérales de lot;

ATTENDU la résolution 20-003 du CCU et sa recommandation de refuser la demande de construction à une distance de 2.5 mètres de chacune des deux lignes latérales;

ATTENDU QUE le Conseil a reçu des confirmations écrites des deux voisins des terrains latéraux qu'ils ne s'objectent pas à cette demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant une demande de construction d'une résidence projetée à une distance de 2.5 mètres de chacune des deux lignes latérales de terrain.

ADOPTÉ

2020-02-55

5.4.2 558, chemin Lakeside, lot 4 265 261, zone RBE-4-G16, district de Foster

ATTENDU QU' une demande de reconstruction d'une résidence projetée à une distance de 2,5 mètres la ligne latérale de terrain, a été déposée;

ATTENDU l'annexe VII « Grille des normes d'implantation par zone » du règlement de zonage no 596 exige une marge latérale de 5 mètres dans la zone RBE-4-G16 concernée;

ATTENDU QU' une demande de reconstruction d'une résidence localisée entièrement dans la bande riveraine de 45 mètres;

ATTENDU QUE l'article 80 du règlement de zonage no 596 interdit toutes constructions dans la bande riveraine d'un lac, cours d'eau ou milieu humide;

ATTENDU QUE la totalité de la superficie du terrain est localisée dans la bande riveraine de 45 mètres du ruisseau Quilliams, et que l'implantation souhaitée est une amélioration par rapport à la résidence existante, étant localisé à plus de 15 m de la ligne des hautes eaux;

ATTENDU QUE la résidence existante est à une distance de 2,52 mètres la ligne latérale de terrain, tandis que la nouvelle résidence serait à une distance de 2,5 mètres;

ATTENDU QUE les demandeurs détiennent une lettre de la part du propriétaire du terrain voisin indiquant qu'il ne s'oppose pas à la reconstruction à cette distance latérale souhaitée;

ATTENDU la résolution 19-037 du CCE et sa recommandation d'accepter les demandes, sujet à la condition que la protection des arbres matures présents sur le terrain soient protégées le plus possible;

ATTENDU la résolution 20-004 du CCU et sa recommandation d'accepter les demandes;

ATTENDU QUE Nicholas Mailloux, un des demandeurs, a signalé sa présence, mais n'a fait aucun commentaire;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la reconstruction d'une résidence projetée à une distance de 2,5 mètres la ligne latérale de terrain, à la condition que la protection des arbres matures présents sur le terrain soient protégées le plus possible;

QUE le Conseil accepte la reconstruction d'une résidence localisée entièrement dans la bande riveraine de 45 mètres.

ADOPTÉ

5.5 DEMANDE(S) DE CHANGEMENT DE ZONAGE

S.O.

5.6 DEMANDE DE LOTISSEMENT

S.O.

5.7 DEMANDE(S) À LA CPTAQ

S.O.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Rapport mensuel du directeur du service de Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants

Dépôt du rapport mensuel du directeur du service de Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants

7. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

7.1 Rapport mensuel du service des Travaux publics et Services techniques

Dépôt du rapport du service des Travaux publics et Services techniques

2020-02-56

7.2 Programme Redressement des infrastructures routières locales

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome a fait une demande d'aide financière au programme RIRL du Ministère des transports du Québec, numéro RIRL-2018-811;

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Lac-Brome a pris connaissance des mesures particulières applicables exclusivement aux demandes d'aide financière complètes et admissibles reçues entre le 1er avril 2017 et le 31 mars 2020 dans le cadre des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les mesures particulières ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;

ATTENDU QUE le Ministère versera 90 % du montant de l'aide financière au comptant dans les meilleurs délais suivant la signature de la lettre d'annonce par le ministre;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021;

ATTENDU QUE le dernier versement est conditionnel à l'acceptation par le ministre de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE le solde de l'aide financière, s'il y a lieu, fera l'objet d'un versement unique au comptant en fonction de la dépense réelle admissible sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'apparaissant à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome s'engage à rembourser sans délai le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les sommes versées en trop lorsque :

- le premier versement d'aide financière est supérieur à l'aide financière à verser déterminée à la section 4.7.2 (pour le volet RIRL) ou à la section 5.7 (pour le volet AIRRL);

- si le projet est annulé par le bénéficiaire ou reporté le ou après le 1^{er} janvier 2021;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère, le cas échéant;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et, au plus tard le 31 décembre 2020, sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière sur l'estimation détaillée du coût des travaux;

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉ

8. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1 Rapport mensuel du LSCLB.

Dépôt des rapports mensuels loisirs et tourisme de la Service des loisirs, du tourisme, de la culture et de la vie communautaire

8.2 Demandes de contribution financière

2020-02-57

8.2.1 Festival du Cinéma de Knowlton

ATTENDU la résolution 2020-01-34 appuyant la demande au Pacte Brome-Missisquoi du Festival du Cinéma de Knowlton;

*Il est
Proposé par Ronald Myles
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil accorde une aide financière de 10 000 \$ au Festival du Cinéma de Knowlton pour 2020;

ADOPTÉ

2020-02-58

8.2.2 Festival littéraire Knowlton

ATTENDU la résolution 2020-01-37 appuyant la demande au Pacte Brome-Missisquoi du Festival littéraire Knowlton;

*Il est
Proposé par Lucy Gagnon
Appuyé par David Taveroff
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise une aide financière de 8 000 \$ au Festival littéraire Knowlton.

ADOPTÉ

2020-02-59

8.2.3 Tour des Arts

*Il est
Proposé par Pierre Laplante
Appuyé par Ronald Myles
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise la dépense de 4 000 \$ à l'évènement Tour des Arts.

ADOPTÉ

2020-02-60

8.2.4 Bibliothèque mémorial Pettes

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par David Taveroff
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accorde une contribution financière de **132 600 \$** à la **Bibliothèque mémorial Pettes** pour son budget d'opération 2020.

ADOPTÉ

2020-02-61

8.2.5 Clinique médicale Brome-Missisquoi

ATTENDU QUE la Clinique médicale Brome-Missisquoi offre des services de santé sur le territoire de la Ville;

ATTENDU QUE ces services sont essentiels à la Ville et à sa population;

ATTENDU les dispositions des articles 91 et 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU QUE la Clinique médicale Brome-Missisquoi loue et occupe les locaux appartenant à la Ville situés aux 270, rue Victoria;

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde une contribution financière à la **Clinique médicale Brome-Missisquoi** afin de maintenir les services de santé que cette dernière offre dans ses locaux situés au 280, rue Victoria à Lac-Brome, selon les modalités suivantes :

- 1- La contribution financière accordée est d'un montant de **10 000 \$** pour l'année 2020;
- 2- La contribution financière est conditionnelle à ce que la Clinique maintienne ses services sur le territoire de la Ville pendant l'année 2020;
- 3- La contribution financière sera versée le 14 février 2020 par la Ville.

ADOPTÉ

2020-02-62

8.2.6 Autres demandes de contribution financière

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense suivante à titre de contribution financière aux activités ou organismes suivants, selon le cas :

- Association des pompiers de Lac-Brome 1 200\$

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera financé à même le surplus libre de la Ville de Lac-Brome (compte 59-111-00-000);

ADOPTÉ

2020-02-63

8.3 Demandes d'utilisation du domaine public

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise ou ne s'oppose pas, selon le cas, à la tenue des activités suivantes aux conditions d'utilisation énumérées dans les notes de service, les organisateurs devant obtenir toute autre autorisation des autorités compétentes, le cas échéant:

- **Association d'entraide en santé mentale L'Éveil de Brome-Missisquoi:**

Le samedi, 28 mars 2020, de 9h à 16h, au coin des chemins Lakeside et Knowlton;

- **L.A.C. Memorial Lob Ball Tournament :**

Le vendredi, 12 juin 2020, de 18h à 24h, le samedi, 13 juin 2020, de 7h à 24h, et le dimanche, 14 juin, de 7h à 18h au Parc des Lions;

ADOPTÉ

9. ÉCONOMIE LOCALE

S.O.

10. VARIA

2020-02-64

10.1 Districts électoraux – Demande de reconduction

ATTENDU QUE Ville de Lac-Brome procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans;

ATTENDU QUE sa division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas 12.0.1, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2);

ATTENDU QUE Ville de Lac-Brome procède à une demande de reconduction de sa division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

ATTENDU QUE sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

ATTENDU QUE la Commission de la représentation électorale transmettra à la municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division;

Il est

*Proposé par David Taveroff
Appuyé par Ronald Myles
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE Ville de Lac-Brome demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

ADOPTÉ

2020-02-65 10.2 Projet de Loi No 48 (Réforme de la fiscalité agricole)

ATTENDU le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi no 48, Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles;

ATTENDU QUE le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

ATTENDU QUE le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

ATTENDU QUE le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

ATTENDU QUE le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

ATTENDU QUE pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

ATTENDU QUE le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

ATTENDU QUE le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

ATTENDU QUE ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil exprime son désaccord avec le projet de loi no 48 dans sa forme actuelle;

QUE le Conseil demande au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

QUE le Conseil demande au Greffier de transmettre copie de cette résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, au ministre régional de la Montérégie M. Christian Dubé et à la ministre et députée de Brome-Missisquoi, Mme Isabelle Charest, à la Fédération québécoises des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, ainsi qu'aux 21 municipalités de la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTION

Deux (2) personnes se prévalent de la deuxième période de questions sur les sujets suivants :

- Les voies de circulation et le stationnement sur la rue Victoria;
- Mise à jour sur le dossier de recrutement de nouveau médecins pour la clinique médicale Brome-Missisquoi;
- Point 5.4.2 : est-ce que le projet comprend une vérification du système septique ? Est-ce que les arbres seront répertoriés et protégés ?

2020-02-66

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 19h55

ADOPTÉ